

Vaccination



Non à la foire d'empoigne !

Depuis quelques temps, on parle fort logiquement de priorités pour la vaccination contre le virus.

Tant que nous sommes encore dans une situation de pénurie (que l'État doit se mettre en capacité de contrer), face à une propagation virale forte, il est évident que ce dossier est particulièrement sensible.

Toutefois, nous ne voulons pas ajouter notre voix à un concert de « nous d'abord ! », qui peut éventuellement avoir un petit côté indécent. Nous ne nous voyons pas disputer des « Graals », appelés Pfizer ou Moderna à d'autres professions comme les soignant.e.s ou les enseignant.e.s par exemple. Cela n'aurait pas beaucoup de sens, ni d'intérêt.

- Nous nous inscrivons dans un ordre de priorité qui doit avant tout tenir compte des impératifs de santé publique, applicable à l'ensemble de la population.
- Ensuite, il nous paraît préférable de prioriser la notion d'agente et agent en contact avec le public, ce qui peut constituer un critère approprié. C'est, à notre sens, pour ce qui concerne la sphère professionnelle, l'endroit du plus grand risque. Et ceci permet de contribuer non seulement à la protection de l'agent et des siens, mais aussi à celle de l'utilisateur, ce qui, pour le Service Public, n'est pas une motivation secondaire.
- Par contre, nous sommes très clairs sur un point : l'État, en tant qu'employeur, a une obligation de protection de son agent. Or, le vaccin est, par essence, un moyen de protection, voire le moyen de protection. Dès lors, l'État a forcément le devoir de mettre en place une campagne de vaccination efficace, pour les agent.e.s qui le souhaitent.

Nous ne voulons pas d'une foire d'empoigne, ni d'une bagarre entre corps, directions ou services. Par contre, selon l'exposition de l'agent.e, il y a des degrés d'urgence différents.

Mais, dans tous les cas, il y a une obligation d'agir vite. C'est à la fois une question de protection de l'agent.e et de contribution à cet « Eden » recherché, à savoir l'immunité collective.